



## Premier bilan sur les zones humides existant dans le bassin RMC

Février 2012

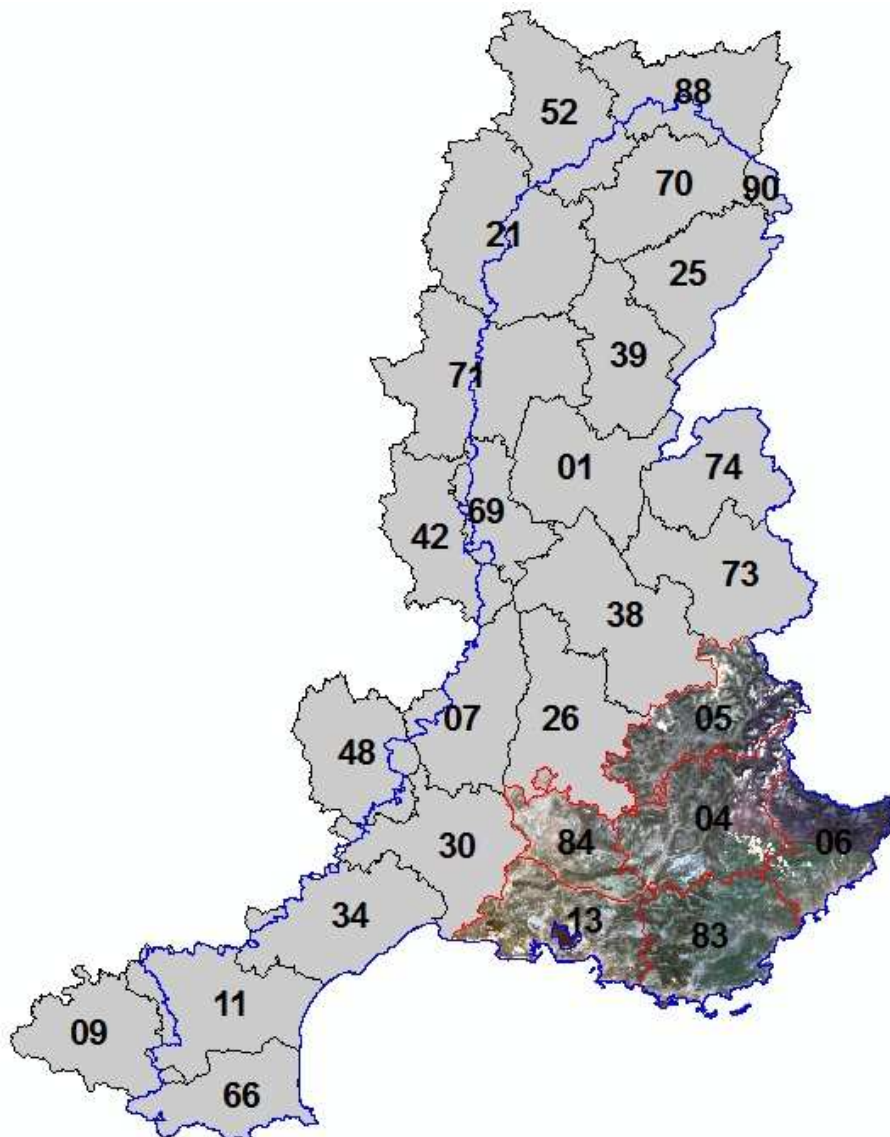
C.Perennou, A.Ardouin, L.Bettinelli, S.Girardin, A.Guelmami, M.Isenmann, J.Porteret, & L.Quelin

Le bilan présenté aux Tableaux ci-après, basé sur le contenu des inventaires départementaux réalisés entre 1996 et 2012, est **purement indicatif. Il fixe de simples ordres de grandeurs**, en l'absence à ce jour d'un SIG ou d'une base de données unique et homogène regroupant toutes les informations du bassin versant.

En particulier :

- ne sont pas intégrées aux totaux les Départements 88, 52, 09 & 48, dont seule une faible surface est incluse dans le bassin RMC ;
- en revanche sont intégrés totalement les départements dont une petite partie se situe hors du bassin (69, 07, 30, 34, 11) ;
- deux (06 & 84) ne disposent pas encore d'un inventaire ;
- les critères d'inclusion de certains types de ZH ne sont pas rigoureusement identiques d'un département ou non (p.ex. : prise en compte ou non de la pédologie) ;
- en particulier, certains départements n'ont pas inventorié les grands lacs et/ou réservoirs (cf. 2<sup>e</sup> tableau), ou seulement en partie (selon leur degré d'artificialité) ;
- quelques approximations ont été utilisées pour les départements ne figurant qu'à moitié dans le bassin RMC, ou lorsque divers inventaires d'un même département/ région existaient (cf. notes détaillées du 2<sup>e</sup> tableau).

SYNTHESE <i>(détails : cf. 2<sup>e</sup> Tab. ci-après)</i>	N° de ZH	Surface min. en ZH (ha)
BOURGOGNE (partie en RMC seule)	2200 ?	50.000 ?
FRANCHE-COMTE	26.370	61.680
RHONE-ALPES	14.528	160.462
PACA (Hors 06 et 84)	1587	168.158
CORSE	190 (env.)	22.000
LANGUEDOC-ROUSSILLON (partie RMC seule)	3534	133.373
<b>TOTAL RMC, hormis Depts. 06 et 84</b>	<b>48.409</b>	<b>595.673</b>



en bleu : limites du bassin Rhône-Méditerranée

	N° de ZH	Surface min. en ZH (ha) <sup>1</sup>	Seuil de détect° ZH	Lacs, réservoirs & cours d'eau inclus ?	References
<b>BOURGOGNE (Nota : seules la moitié du 21 et la moitié du 71 font partie du bassin versant RMC)</b>					
21	2 188	46.700	1/5000	Oui	DDT 21
21, 58,71, 89	7 130	304.700 <sup>2</sup>	1/25000	Oui	DREAL Bourgogne*
21	199	300	1/5000	Non	CEN Bourgogne, inventaire complémentaire partiel des ZH BV Tille
21	259	300	1/5000	Non	CEN Bourgogne, inventaire complémentaire partiel des ZH BV Dheune
21, 58,71, 89	30 000	?	1/1000	Non	CEN Bourgogne, inventaire des mares de Bourgogne
21	338	1489	1/5000	Non	CEN Bourgogne, inventaire complémentaire des ZH BV Seine amont
<b>Sous-total Région (partie en RMC seule)</b>	<b>2200 ?</b>	<b>50.000 ?<sup>3</sup></b>			
<b>FRANCHE-COMTE</b>					
25	(10 296) <sup>4</sup>	14 495	1 ha	Oui <sup>5</sup>	DREAL, 1998 ; révision jusqu'en 2004.
39	(5 213) id.	18 714	1 ha	Idem	Idem
70	(7 158) id.	22 158	1 ha	Idem	Idem
90	(3 703) id.	6 313	1 ha	Idem	Idem
39	(1400 <sup>6</sup> ) id.	3 885	0,05 ha ?	non	FDC 39, 2006-2009
<b>Sous-total Région</b>	<b>26.370</b>	<b>61.680</b>			

<sup>1</sup> En italique : chiffres sous-estimés (cause : cf. 5<sup>e</sup> colonne)

<sup>2</sup> Pour les données régionales globales, l'inventaire DREAL est à prendre en compte. Il n'inventorie que les ZH > 4ha et ne donne que des enveloppes à dominante humide. Cet inventaire surestime certainement la réalité terrain.

<sup>3</sup> APPROXIMATION : dans la mesure où seulement la moitié des départements 21 et 71 sont inclus dans le bassin RMC, on a retenu la surface connue détaillée du Dépt. 21 (arrondie) - faisant donc l'hypothèse d'une « densité » de zones humides équivalente dans les 2 départements

<sup>4</sup> un objet ZH recensé par « patch » de type d'habitat, et non pas par zone humide (tous habitats confondus) → surestime le n° de ZH par rapport aux approches classiques. Idem pour 39, 70 et 90

<sup>5</sup> possibilité de soustraire facilement les lacs et étangs et les zones humides en culture (trois grandes catégories dans un champ attribuaire)

<sup>6</sup> dont 608 ZH de moins d'un ha pour 298 ha. Couche constituée par des compléments à l'inventaire ZH de plus d'un ha + inventaire des zones de moins d'un hectare

	N° de ZH	Surface min. en ZH (ha) <sup>7</sup>	Seuil dét° ZH	Lacs, réservoirs & cours d'eau inclus ?	References
<b>RHONE-ALPES</b>					
73	3337	14.807	0,1 ha <sup>8</sup>	Non Inventaire selon article L211-1	CPNS (2004 à 2010) + suivi en cours depuis 2010
74	2272	6.722	0,1 ha <sup>9</sup>	?	ASTERS (1995-2000) + complément réalisé de 2000 à 2009)
38	1234	46.728	1 ha Echelle carto : 1 : 10000	Lacs Oui, Barrages Non, Cours d'eau si Lit majeur > 10 m large ; Inventaire selon article L211-1	AVENIR, (2006-2009) Cartographie des ZH < 1 ha en cours
26	1201	18.817	0,1 ha	Non ?	CREN-RA ? (2002-2007) et (2008 et 2009)
07	1783	10.711	1 ha Echelle carto : 1 : 5000	Non ? Inventaire selon article L211-1	FD Pêche (2001-2003) et CREN-RA (2007-2010)
01	2918	46.715	Echelle carto : ??		<i>Inventaire provisoire en cours de réactualisation</i>
69	1598	14.102	Echelle carto : ?	???	<i>Inventaire provisoire</i>
42	185 <sup>10</sup>	1860	Echelle carto : ?	???	
<b>Sous-total Région</b>	<b>14.528</b>	<b>160.462</b>			
<b>PACA</b>					
83	197	5.786		Oui	Gomila & Peyre 2004
13	131	125.662	1 ha <sup>11</sup>	Oui	Bousquet & Willm 2000
05	772	16.790		Partiellement <sup>12</sup>	CEN-PACA 2012
04	487	19.920		idem	CEN-PACA 2012
06	<i>Pas d'inventaire ?</i>				
84	<i>Pas d'inventaire ?</i>				
<b>Sous-total Région (Hors 06 et 84)</b>	<b>1587</b>	<b>168.158</b>			

<sup>7</sup> En italique : chiffres sous-estimés (notamment par la non-prise en compte des lacs, réservoirs, etc.)

<sup>8</sup> plus surfaces inférieures de ZH qui ont été regroupées Echelle carto : 1 : 5000

<sup>9</sup> Echelle carto : très variable mais harmonisée au 1 : 25000

<sup>10</sup> Inventaire partiel (zone du BV RMC seule)

<sup>11</sup> Inclut toutefois des zones humides plus petites, lorsqu'elles ont été signalées aux maîtres d'ouvrage

<sup>12</sup> cours d'eau et lacs de barrage inclus (p. ex. L'Escal, Sisteron, La Saulce), mais sont exclus les lacs réservoirs sans végétation et à fort marnage.



	N° de ZH	Surface min. en ZH (ha) <sup>13</sup>	Seuil détect° ZH	Lacs, réservoirs & cours d'eau inclus ?	Références
<b>CORSE :</b> 2A/ 2B	<b>190 (env.)</b>	<b>22.000</b>			OECE 2005 & Rapport d'éval° environnementale du SDAGE Corse 2010-15
<b>LANGUEDOC-ROUSSILLON</b>					
LR : étangs asséchés	131	21.000			K.Faure, CEN-LR, 2000
LR : Mares	2594				CEN L-R & EPHE, 2009
30 (hors Camargue Gard.)	120	6732 <sup>14</sup>	1 ha <sup>15</sup>		Biotope 2004
30 (Camargue Gardoise)	1	27.200		Oui	Tamisier 1990
34	230	34.600	1 ha	Oui	AquaScop & Ecolo-gistes Euzière, 2006
11	417	27.441	1 ha		Acer Campestre 2005
66	172	74.400 <sup>16</sup>	1 ha		Base de données AE-RM/ SIIGE
48	72	68.852 <sup>17</sup>			
<b>Sous-total Région LR (RMC seul ; cf. notes)</b>	<b>3534</b>	<b>133.373<sup>18</sup></b>			
<b>TOTAL RMC hormis Depts. 06 et 84 (approx.)</b>	<b>48.409</b>	<b>595.673<sup>19</sup></b>			

<sup>13</sup> En italique : chiffres sous-estimés (cause : cf. 5° colonne)

<sup>14</sup> NB : inclut >50% de ZH asséchées

<sup>15</sup> « Les zones humides de plus petites tailles, mais qui présentent une particularité qu'il convient de prendre en compte ont également été intégrées dans l'inventaire. »

16 dont 41.000 ha = « Haute Vallée du Tech – Vallespir » : surface de la vallée plutôt que des ZH stricto sensu ?

<sup>17</sup> seule une petite partie - % inconnu – se trouve dans le BV du Rhone → exclus du total régional

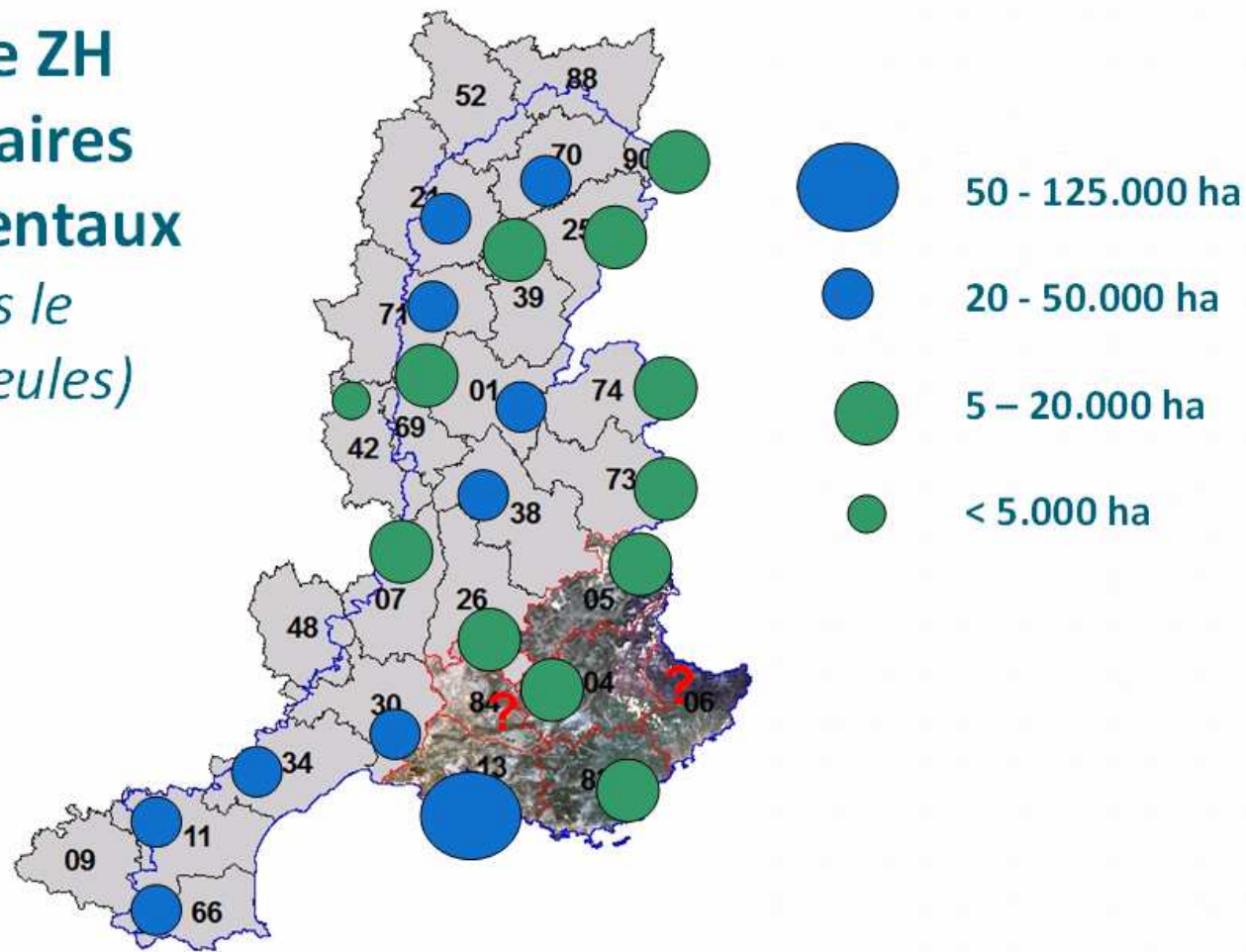
<sup>18</sup> compte-tenu des notes précédentes, ont été soustraits du total régional 40.000 ha de « Hte Vallée du Tech » (66) ainsi que tout le Dept 48 ; de plus la surface totale des 2594 mares de la Région a été estimée à 3000 ha en 1° approximation, en considérant que leur recouvrement avec les inventaires départementaux était marginal

<sup>19</sup> A comparer aux 700.000 ha (hors Corse) proposés par le Rapport d'Eval° environ. du SDAGE Rhone-Med 2010-2015 : « extrapolation issue d'un croisement entre les inventaires de zones humides qui couvrent aujourd'hui près de 523.000 ha et l'application cartographique des critères de la circulaire d'application de la loi DTR en deçà des 1000 m<sup>2</sup>. » (E.Parent, comm. pers. 2010). Ce total incluait les zones humides au sens de Ramsar et non DCE, et donc notamment les grands plans d'eau naturels et artificiels (retenues et lacs alpins).

Mise en œuvre d'un observatoire de l'évolution de l'état des zones humides du bassin Rhône Méditerranée

**RHOMÉO**

## Synthèse des surfaces de ZH des inventaires départementaux (parties dans le bassin RM seules)



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne

